

CONSEIL DE QUARTIER SOUS-PREFECTURE / PONTEL
REUNION DU 16 AVRIL 2015

Bureau : I. RICHARD, M. AGUINET, MM BRIFFAUD et DUSSOUILLEZ (arrivé à 20h)

Interventions de M.-C. BOUTIN et de M. MACE.

Passage de Monsieur le Maire entre les deux sujets à l'ordre du jour.

Et une trentaine d'habitants du quartier.

La réunion débute à 19h.

I. RICHARD, maire-adjointe au Tourisme et à la Citoyenneté, présente et remercie les élus de leur participation à cette première réunion du conseil de quartier n° 5 Sous-préfecture / Pontel. M. AGUINET, conseillère municipale est l'élue référente de ce conseil de quartier avec W. PETROVIC, conseiller municipal, excusé ce soir. Le bureau est également composé de MM BRIFFAUD et DUSSOUILLEZ, référents citoyens habitant le quartier.

M.-C. BOUTIN, maire-adjointe au Développement durable présentera les propositions d'aménagement de la place François-Ier et remercie S. LABAT de la direction de l'Environnement pour sa présence. M. MACE, conseillère municipale, interviendra sur le futur marché de la place des Rotondes.

I. Proposition d'aménagement de la place François-Ier

La place François-Ier fait actuellement l'objet d'une réflexion à laquelle la Municipalité a choisi d'associer les habitants du quartier qui ont exprimé une forte demande à ce sujet. Elle leur soumet un projet avec quatre propositions d'aménagement. Cette réunion a pour but de recueillir les avis des habitants qui fréquentent cette place afin de mettre en œuvre un projet répondant aux mieux à leurs attentes.

La place François-Ier est située à la convergence de quatre rues. Elle est composée d'un espace central avec un anneau circulaire utilisé en bande cyclable par les enfants, entourée vers l'extérieur par des bancs, des haies et des arbres. On constate une dégradation du revêtement des bancs notamment. Quatre propositions d'aménagement ont été imaginées et sont soumises aux habitants, avec la possibilité de les mixer :

Proposition 1 : le jardin aux plantes aromatiques

Dans cet aménagement, la place deviendrait un jardin avec des plantes médicinales, aromatiques et odorantes laissant une place prédominante au végétal. L'espace central de la place serait déstructuré et des arbres plantés à la place de l'actuel anneau circulaire dédié aux cycles. Les haies seraient également retirées.

Proposition 2 : le verger

Cette option privilégie les arbres fruitiers avec la plantation d'une vingtaine de pommiers et de poiriers dans la partie centrale, faisant ainsi référence au côté historique de la place. L'aménagement actuel autour de la partie centrale serait conservé. Il est évoqué dans cette proposition la possibilité d'organiser des sorties pédagogiques autour de la découverte d'arbres fruitiers, ou encore la participation de l'association des Croqueurs de pommes.

Proposition 3 : la place du village

L'aménagement de la place s'organiserait autour de l'installation d'un terrain de pétanque dans la partie centrale. L'extérieur de la place resterait en l'état actuel. Quelques arbres remarquables et des arbres fruitiers seraient plantés.

Proposition 4 : la réfection du sol

Cette proposition conserverait l'espace actuel et sa vocation de « place de quartier », avec une réfection du sol (avec un revêtement minéral mais perméable au ruissellement de l'eau). L'anneau circulaire dédié aux cycles ainsi que les haies seraient maintenus. Quelques arbres, dont des arbres remarquables, seraient plantés de façon aléatoire.

À la suite de cette présentation, les habitants font part de leurs préférences. Le terrain de pétanque est rapidement écarté car il risquerait de causer du bruit et des problèmes de sécurité. Les arbres fruitiers apporteraient des couleurs au lieu mais pourraient être néfastes pour les enfants en bas âge qui fréquentent beaucoup cette place. Il est demandé un ordre de grandeur budgétaire. Le budget d'investissement sera défini en fonction de ce qui sera décidé. Le budget de fonctionnement de la place pour son entretien s'élève à 7 000 € par an et ne peut augmenter compte-tenu des contraintes budgétaires.

Il ressort des échanges que la proposition 4 serait préférée car proche de l'existant. Il apparaît unanimement que la bande cyclable doit être conservée car elle est un espace ludique pour les enfants et favorise les rencontres entre les parents. Cependant, des idées émanant des trois autres propositions peuvent être mélangées à ce choix, notamment l'importance accordée à la nature, la plantation d'arbres remarquables, fruitiers et de plantes aromatiques. Il est envisagé de supprimer quelques mètres linéaires de haies afin d'y insérer des arbres fruitiers. Le maintien voire le renforcement de l'éclairage public est demandé. Cette demande doit être étudiée avec la direction de la Voirie. Il est aussi demandé de garder une réservation pour l'emplacement d'un sapin de Noël (cette demande doit être étudiée compte-tenu des contraintes budgétaires). Il est souhaité que la place François-Ier reste ouverte et claire et conserve sa vocation de lien social.

Le Maire intervient rapidement au sujet de la vente de 48 maisons d'Immobilier 3F, car c'est un sujet qui concerne actuellement ce quartier. Il informe les habitants présents qu'un accord vient d'être signé avec le groupe I3F et que ces 48 maisons pourront être mises en vente. Le Maire a donné son avis favorable conformément à la procédure et il ne reste plus qu'à attendre l'accord final du préfet qui est d'ores et déjà acquis. Il souligne que cette démarche a pour avantage d'encourager l'accession à la propriété mais entraînera en contrepartie une diminution du nombre de logements sociaux. En effet, ces maisons sortiront du quota de logements sociaux au bout de 7 ans.

Le Maire donne la parole à M. MACE pour la présentation du futur marché de la place des Rotondes.

II. Le futur marché de la place des Rotondes

Dans le cadre du chantier de réaménagement de la place des Rotondes, la Municipalité mène une réflexion sur l'instauration d'un marché forain afin d'animer la place et de favoriser la communication et la convivialité entre les riverains. La configuration de la place ne permet pas d'accueillir plus de huit stands. Il est donc proposé de débiter le marché entre les deux futurs bâtiments en forme de rotondes sur la place et d'étendre le marché en passant par le souterrain, permettant ainsi de pouvoir accueillir une vingtaine de commerçants. Ce projet qui reste encore à bâtir dépendra aussi du délégataire de service public qui en aura la charge au 1^{er} novembre 2015.

Les habitants sont invités à se prononcer sur leurs attentes concernant ce futur marché en termes de jours, d'horaires, et sur le type de commerces qu'ils souhaitent y trouver.

Il ressort une préférence majoritaire pour un marché le vendredi soir (16h-20h) en raison de la proximité du week-end, ou le samedi matin. Ces deux créneaux permettront une fréquentation plus détendue notamment pour les personnes ayant des enfants qui pourront s'y rendre plus facilement. Il est signalé la présence de deux autres marchés ces mêmes jours, en l'occurrence le marché Frahier et la marché de la place du Marché-Neuf. Il n'est pas prévu de places de parking supplémentaires. Les commerçants débiteront leur matériel rue Franz-Schubert afin de ne pas perturber la circulation autour de la place. Des navettes seront ensuite organisées pour transporter les forains de leur stand à leur véhicule.

En termes de stands, les habitants présents émettent une préférence pour des commerces qui leur font défaut dans leur quartier c'est-à-dire de l'alimentation principalement. Il est notamment proposé la présence d'un boucher, d'un poissonnier et d'un fleuriste. L'idée serait de favoriser la concurrence entre les stands afin qu'il y

ait du choix autour d'un même produit. Il est également demandé à ce que ce marché soit moins cher que celui de la place du Marché-Neuf.

En conclusion, il est rappelé la possibilité de faire remonter des idées aux services de la Ville via les adresses électroniques :

quartier.sous-prefecture.pontel@saintgermainenlaye.fr ou conseilsdequartier@saintgermainenlaye.fr, et sur la page Facebook des conseils de quartier. Les personnes souhaitant s'inscrire au conseil de quartier sont invitées à communiquer leurs coordonnées à la fin de la réunion.

La réunion se termine à 20h20.